

Séance ordinaire du 04 juin 2026

L'an 2026, le 04 juin à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Hubert LAPORTE

PRESENTS :

MM Henri PUYAU-PUYALET, Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Antoine DE TOURNEMIRE, Pierre COTSAS, Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, Sébastien CANTERO, Luc DUTRUCH, Jean-Paul ESCORIHUELA, Sébastien FAURIAT, Serge FERNANDES, Marc ARLABOSSE, Claude PULCRANO, Mmes Nathalie CHANSARD, Corinne JEAN-THÉODORE, Sylvie AYAYI, Corinne CANUDO, Fabienne FITAL, Christine GALLOT, Marie-Geneviève ORNON, Sandrine VAN DE MOSSELAER

EXCUSES :

Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Madame Marie-Geneviève ORNON
Madame Johanna JAVELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul ESCORIHUELA
Madame Julie TOURNÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri PUYAU-PUYALET
Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN
Monsieur Sébastien ROUX ayant donné pouvoir à Madame Fabienne FITAL
Monsieur Paul MARROC
Madame Julie LAMBERT-PARRET

ABSENT :

Monsieur François SPAGNOL

Secrétaire de séance : Claude PULCRANO

Date de convocation : 26/05/2026

Nombre de Conseillers : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

D.2026-06-08 : Décision modificative n°1 du Budget Principal (annexe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2026-04-23 concernant l'affectation du résultat 2025 du budget principal,

Vu la délibération 2026-04-24 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal 2026,

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans le budget primitif du budget principal 2026,

Considérant la fermeture de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,

Considérant la gestion des cautions des résidents de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,

Considérant que les crédits sont ajustés en conséquence, sans incidence sur l'équilibre général du budget,

Considérant les modifications suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Article	Section de fonctionnement	BP 2026	DM1		BP + DM 1
				Dépenses	Recettes	
67	673	Annulation titre sur exercice antérieur	0,00 €		490,00 €	490,00 €
011	6232	Fêtes et cérémonie	16 320,00 €		-490,00 €	15 830,00 €
Total					0,00 €	

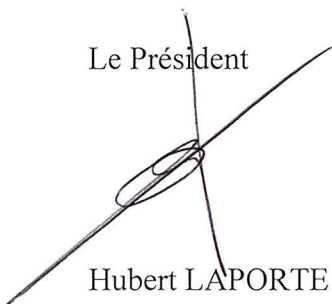
Chapitre	Article	Section d'Investissement	BP 2026	DM1		BP + DM 1
				Dépenses	Recettes	
	R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	491 218,15 €		795,08 €	492 013,23 €
13	1311	Subventions : Etat et établissements nationaux	148 996,50 €		-795,08 €	148 201,42 €
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 490,00 €	1 490,00 €	1 490,00 €
Total				1 490,00 €	1 490,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Adopter la décision modificative telle qu'indiquée sur le tableau ci-dessus.

Fait à Saint-Loubès, le 04 juin 2026

Le Président


 Hubert LAPORTE



Le secrétaire de séance


 Claude PULCRANO

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr